



DISTRICT D'ALSACE DE FOOTBALL



Comité Directeur téléphonique du 18 novembre 2021

Présidence :

Michel Aucourt

Présents :

François Marcadé– Marc Hoog - Malik Bouacida – Caroline Deubel – Roland Mehn – Richard Godié– Vincent Milliet – Pascal Fritz - André Hahn - Claude Arnold - Elodie Fahnert– Anthony Hernu - Ralph Spindler - Huguette Ueberschlag - Rémy Siedel

Participant :

Christophe Carbiener

Le Comité Directeur se réunit téléphoniquement pour évoquer :

GESTION DES FORFAITS :

Conformément aux dispositions du Comex de la FFF du 20 août, les forfaits étaient autorisés jusqu'au 15 novembre 2021 sans être inclus dans le décompte habituel d'un forfait général. Le Comité Directeur du District a pris la décision de prolonger cette disposition jusqu'au 31 décembre afin de permettre aux équipes de reprendre la compétition plus tard avec, certes un retard de points, mais avec la possibilité de ne pas jeter l'éponge et permettre aux licenciés de pratiquer, même si la saison est déjà bien entamée.

Toutefois, la commission sportive souhaite rappeler que les dispositions de l'article 11 des règlements de district continueront de s'appliquer : « En cas de forfait d'une équipe supérieure pour une rencontre, aucune équipe hiérarchiquement inférieure ne peut participer à une rencontre la même « journée ». Dans le cas contraire, les équipes hiérarchiquement inférieures auront match perdu par pénalité »

Les clubs souhaitant déclarer forfait pour l'une ou l'autre rencontre sont priés de le signaler avant le vendredi 16H auprès des services administratifs.

- Lorsqu'un arbitre sera obligé de se déplacer et constatera l'absence de l'une ou l'autre équipe, le club défaillant sera contraint de prendre en charge les frais d'arbitrage.
- Lorsqu'un club visiteur ne se déplace pas et n'aura pas prévenu dans les délais, la rencontre retour sera obligatoirement inversée.

Le Président,
Michel Aucourt

Le Secrétaire Général,
Marc Hoog